

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 janvier 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2021/JAN/015	OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE ET MARNE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D' ACTIONS EN RELATION AVEC LA PARENTALITE
<u>Date du conseil municipal</u> 25/01/2021	
<u>Date de la convocation</u> 19/01/2021	
<u>Date de l'affichage</u> 28/01/2021	

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 19 janvier 2020.

Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSSELLE, Catherine OUSSET, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Armand DE MAIGRET, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Nathalie PIEUSSERGUES, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Angélique RAPPAILLES, Frédéric BRUNOT, Nimca CIGE, Cédric CONTENT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX.

Étaient absents :

- Fabrice HOULIER représenté par Frédéric BRUNOT
- Luis-José TENTE MARQUES représenté par Alban LANSSELLE

Monsieur Serge HAMELIN est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU l'avis favorable de la commission Finances du 14 janvier 2021,

CONSIDERANT que la Commune de Nangis a défini dans son Projet Educatif un objectif intitulé : « accompagner tous les acteurs de la réussite éducative dont les parents dans l'exercice de la fonction parentale » et qu'elle souhaite mettre en place des actions en relation avec la parentalité,

CONSIDERANT que la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne peut apporter son soutien financier dans le cadre d'actions répondant à cet objectif,

CONSIDERANT que l'association R.E.A.A.P (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents), missionnée par la CAF, propose d'aider à la mise en place des projets autour de la parentalité,

CONSIDERANT la réunion du comité consultatif éducation en date du 3 décembre 2020 au cours duquel le bilan des actions parentalité 2020 a été fait et la reconduction d'activités pour 2021 a été décidée,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées (29),

ARTICLE 1 :

SOLLICITE le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine & Marne dans le cadre de la mise en place d'actions relatives à la parentalité avec le soutien de l'association R.E.A.A.P. (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents) pour l'année 2021.

ARTICLE 2 :

AUTORISE Madame le Maire à signer le dossier et toutes pièces s'y rapportant.

ARTICLE 3 :

La recette est inscrite au budget 2021.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 28 janvier 2021

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER

Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission
en Sous-Préfecture le
Et de la transmission ou notification
et publication le

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210128-2021-JAN-015-DE
Date de télétransmission : 28/01/2021
Date de réception préfecture : 28/01/2021